



Communication des résultats du projet AMiD aux autorités locales européennes

Décembre 2019



Le projet AMiD est financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne.

Le contenu de cette publication reflète l'opinion des auteurs uniquement et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont présentées.

Table des matières

1	LE POINT DE DÉPART et LES PROPOSITIONS DE L'AMiD	4
2	LES RESSOURCES DE L'AMiD À LA LOUPE	4
2.1	Le comité consultatif communautaire (CCC) de l'AMiD	5
2.2	Outil d'évaluation des besoins (OEB).....	5
2.3	La FORMATION AMiD	6
2.4	LES RAPPORTS NATIONAUX	7
3	MÉTHODOLOGIE MULTIPARTITE À PLUSIEURS NIVEAUX.....	7
4	EXEMPLES des AUTORITÉS LOCALES	9
4.1	Ce que les régions européennes entreprennent déjà : quelques exemples	9
5	POUR ALLER PLUS LOIN : un CADRE pour les AUTORITÉS LOCALES	10
	Références (avec hyperliens).....	13

Ce document a été rédigé par le Secrétariat de l'ARE en étroite collaboration avec les membres de l'ARE qui ont participé aux évènements spécifiques de l'AMiD.

Le handicap : qu'est-ce que c'est ?

« La notion de handicap évolue et le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »

- CDPH

Qu'est-ce qu'un migrant ?

Il n'existe aucune définition universellement acceptée au niveau international du terme « migrant ». Cette description a été établie par l'Organisation internationale pour les Migrations (IOM).

« Migrant » est un terme générique, non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale, à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons.

1 LE POINT DE DÉPART et LES PROPOSITIONS DE L'AMiD

Les pouvoirs locaux et régionaux sont appelés à adopter une série d'approches qui ont pour objectif de mettre en place un **modèle interculturel d'inclusion et de diversité**.

Les autorités locales appellent à une vision sociale de l'Europe qui lutterait contre les discriminations afin de garantir à tous l'accès à « une liberté non pas de la société, mais par la société ».

En ce qui concerne les **migrants et réfugiés handicapés**, la [directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil](#) établit que « l'accueil des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'accueil devrait être une préoccupation primordiale pour les autorités nationales afin que cet accueil soit spécifiquement conçu pour répondre à leurs besoins particuliers en matière d'accueil ».

Afin d'atteindre ces objectifs, le projet AMiD a identifié deux problèmes considérables :

- l'absence d'approche commune à toutes les autorités locales européennes ;
- le manque de coopération entre les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les agences de l'Union européenne. Aucune stratégie commune n'existe

Lors de la mise en œuvre du projet, les autorités régionales et locales ont considéré les solutions potentielles suivantes comme étant intéressantes :

- surmonter l'absence d'approche commune : adopter et mettre en place un outil commun, l'outil d'évaluation des besoins (OEB) ;
- surmonter le manque de coopération : travailler à une méthodologie commune, comme dans le cadre du comité consultatif communautaire (CCC).

2 LES RESSOURCES DE L'AMiD À LA LOUPE

Pour surmonter les problèmes relatifs à une approche commune et à une meilleure coopération, les solutions potentielles valables peuvent être multiples. Nous voulons ici partager celles qui ont été élaborées, établies et mises en œuvre tout au long du projet AMiD. Tout simplement parce que cela indique que ces solutions fonctionnent.

En résumé, chaque élément correspond à un aspect ou une étape différent(e) du processus :

- le CCC, en tant qu'espace où rassembler différents points de vue, conçu pour travailler ensemble ;
- l'OEB, outil qui vise à harmoniser les méthodes des différents acteurs au sein des domaines des migrations et du handicap ;

- les MODULES DE FORMATION, supports qui permettent de transmettre les connaissances sur le handicap et les migrations ainsi que le savoir-faire nécessaire à l'utilisation des outils de l'AMiD ;
- les RAPPORTS NATIONAUX, qui mettent à disposition des informations plus approfondies sur le phénomène des migrations et le handicap dans quatre pays européens.

Les paragraphes suivants présenteront chacun de ces éléments un peu plus en détail.

2.1 Le comité consultatif communautaire (CCC) de l'AMiD

Soyons honnêtes. Le CCC n'est pas une totale nouveauté en soi. Il ne s'agit pas non plus d'une méthodologie exhaustive à suivre. Ce que nous souhaitons partager ici est son concept.

Les membres du CCC partagent un intérêt commun : trouver des solutions pour améliorer la coopération entre les différents acteurs qui travaillent dans le même domaine.

Il peut être considéré comme un entre-deux entre un groupe d'intérêt et un groupe de conseil.

L'OEB est la mise en application concrète de l'approche multipartite dans le cadre du projet AMiD. Les autorités locales, les organisations actives dans les domaines du handicap et des migrations et les associations qui luttent contre la pauvreté sont rassemblées autour d'une seule et même table.

L'élément important dans la conception du groupe est qu'il s'est fixé un objectif précis, spécifique. Le deuxième facteur clé est le choix des autorités, des organisations et des associations d'y participer.

Ajouter un bon facilitateur et quelques discussions informelles mais bénéfiques entre les personnes impliquées a fait le reste.

Le CCC a clairement apporté une valeur ajoutée au projet. Alors qu'ils travaillaient à l'élaboration d'un outil concret, l'OEB, les membres du CCC ont contribué à ce que les points d'intérêt de chacun des représentants du groupe soient pris en compte. Cela a permis à l'outil d'être déjà bien amélioré avant même sa phase de test.

Un autre effet positif du CCC est le sentiment d'être de véritables parties prenantes pour ses membres. Une fois que quelqu'un a partagé, contribué, participé, échangé et discuté de quelque chose (un outil, une activité, un objectif), celle-ci commence véritablement à lui appartenir. C'est ce qu'ont clairement démontré les membres du CCC, qui sont devenus des porte-parole auprès des hauts fonctionnaires de l'UE. Ils sont à présent les meilleurs défenseurs de la cause des migrants handicapés.

2.2 Outil d'évaluation des besoins (OEB)

L'[outil d'évaluation des besoins \(OEB\)](#) vise à aider tous les types d'autorités, d'organisations et de professionnels à améliorer la gestion efficace de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile et des migrants handicapés.

Pour présenter l'OEB en un mot, il est important de savoir que :

- Il se fonde sur une approche axée sur les droits de l'homme ;
- Il a été conçu et développé de la manière la plus accessible et conviviale possible ;
- Les questions reprises dans l'OEB sont formulées de manière ouverte. Les migrants ont ainsi la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs désirs sans se sentir obligés de répondre à des questions plus « directes » ;
- Un rapport, qui résume les informations et les grandes lignes identifiées, peut être imprimé ;
- De précieuses données sont récoltées sur les migrants handicapés ;
- Il est disponible en 14 langues (du monde entier).

Une spécificité importante consistait à fonder l'OEB sur une approche d'autoévaluation. Il s'agit de surmonter toute différence culturelle fondée sur des perceptions personnelles ou culturelles, mais aussi de garantir des solutions durables et inclusives qui conviennent d'abord au migrant.

Il est important de mentionner qu'il n'est pas nécessaire d'être un expert dans les domaines de la médecine, de la psychologie, du handicap ou des migrations ou autres.

L'OEB s'adresse à différents professionnels : les agents chargés de l'enregistrement et de l'accueil, les travailleurs sociaux, les agents chargés des dossiers au sein de l'autorité responsable de la détermination, le personnel en contact direct avec les migrants, les directeurs/gérants d'organisations non gouvernementales, les fonctionnaires, les bénévoles, etc.

Une formation spécifique a été mise au point pour s'assurer que les pouvoirs publics et les organisations de la société civiles sont en mesure d'en tirer profit au maximum (voir la partie sur la formation pour de plus amples informations).

L'OEB est accessible librement et gratuitement à l'adresse suivante : <https://amidproject.eu/fr/about>.

2.3 La FORMATION AMiD

Le but de la formation est d'informer le personnel qui participe au processus de migration sur le cadre juridique et de lui apporter les connaissances essentielles.

La formation de l'AMiD se structure en plusieurs modules :

Module I - Handicap et Migrations : Cadres politiques et juridiques à l'échelle européenne et internationale

- Il se concentre sur les droits de l'homme, les politiques européennes et les cadres juridiques en matière de handicap et de migrations

Module II - Handicap et migrations : Pratiques prometteuses du terrain

- Il présente les pratiques prometteuses du terrain en matière de migrations et de handicap

Module III - Vers des services personnalisés et intégrés

- Présentation des principes de la planification centrée sur la personne, l'intégration des services et l'intégration des usagers

Module IV - Outil d'évaluation des besoins et communication efficace

- Tout ce qu'il faut savoir sur l'OEB : comment l'utiliser, comment communiquer lors de la soumission et de la collecte des données

La formation est [disponible en ligne](#), en anglais, français, allemand, grec et italien.

2.4 LES RAPPORTS NATIONAUX

Seuls les rapports nationaux permettront de fournir des informations plus détaillées sur un phénomène dont l'absence de données est criante. Ils examinent la situation plus en profondeur pour identifier et analyser les lacunes et les défis du secteur du handicap existant et les services à disposition des migrants handicapés. Ces rapports se concentrent sur l'Autriche, la Grèce, la Finlande et l'Italie.

Un rapport transnational résume les principales conclusions des différentes analyses.

Tous les rapports mentionnés ainsi que le résumé transnational sont [disponibles en ligne](#), en anglais.

3 MÉTHODOLOGIE MULTIPARTITE À PLUSIEURS NIVEAUX

Dans le contexte des migrations, la coopération et la coordination entre les gouvernements, les autorités locales et régionales, la société civile et d'autres parties prenantes sont tout à fait nécessaires.

Cette approche a permis la création d'un capital social, fondamental pour une société cohésive. Les politiques d'inclusion visent à réduire les inégalités actuelles pour créer des sociétés hautement cohésives.

Il revient aux gouvernements et aux autorités locales et régionales de définir le cadre, juridique ou politique. Les autorités locales et régionales garantissent le respect de la dignité humaine et l'accès aux services, comme établi par les

politiques. Les services peuvent être fournis de différentes manières, par les autorités, la société civile ou les deux.

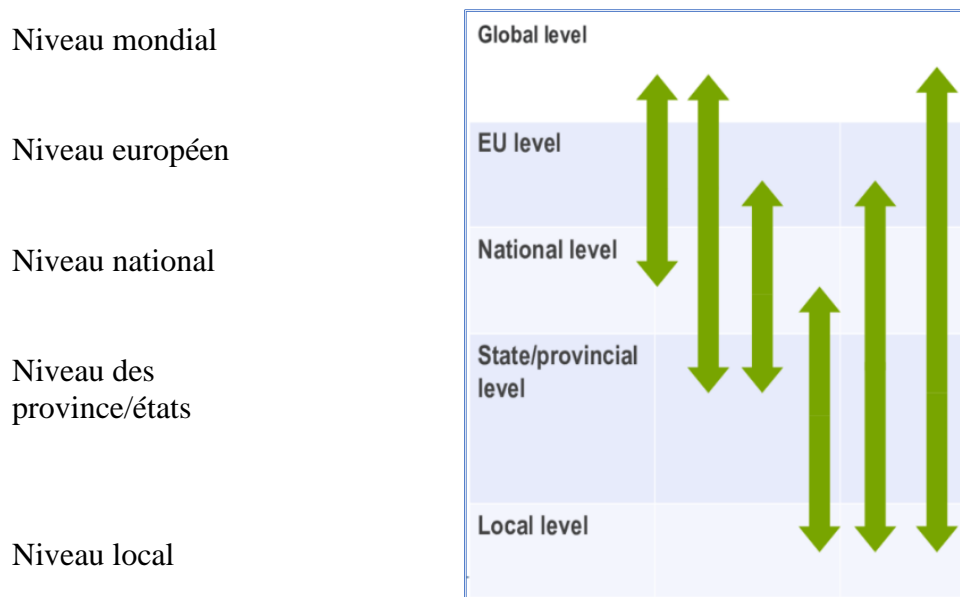
Les organisations de la société civile ont joué un rôle significatif dans plusieurs domaines : fournir les services à ceux qui tentent d'atteindre l'Europe, favoriser la participation des migrants à la vie sociale, sensibiliser davantage à la diversité et aux avantages des migrations, favoriser le dialogue interculturel et défendre une gouvernance des migrations fondée sur les droits de l'homme.

Les pouvoirs publics sont face à un défi : rassembler des personnes de différents horizons tout en les aidant à surmonter les obstacles à la participation et à l'inclusion sociale spécifiques aux sous-groupes au sein des catégories plus larges de migrants et de demandeurs d'asile.

Les objectifs des processus d'accueil et d'intégration des migrants ou réfugiés sont l'autonomie personnelle et la participation à la société d'accueil au sein d'un cadre qui leur permet de développer un sentiment d'appartenance et d'exercer la pleine citoyenneté.

L'approche multipartite à plusieurs niveaux doit être suffisamment complète pour permettre d'adopter un processus législatif transparent, ouvert et inclusif, d'assurer la cohérence politique et de favoriser des synergies budgétaires.

Comment cela fonctionne-t-il en pratique ? Vous trouverez ci-dessous une image pour vous donner une idée des liens entre les différents niveaux et les différents acteurs.



Source : « Horizontal and Vertical Reinforcement », par Martin Janicke

Le but de ce document n'est pas de présenter cette méthodologie en détail. Pour savoir plus en profondeur comment appliquer cette méthodologie multipartite à plusieurs niveaux et ce qu'elle implique, vous trouverez ci-dessous les références de manuels destinés aux pouvoirs publics disponibles en ligne :

- le « [modèle de gouvernance multipartite](#) »
- le « [manuel de gouvernance urbaine à plusieurs niveaux en Europe](#) »

4 EXEMPLES des AUTORITÉS LOCALES

Les régions européennes ont joué un rôle fondamental dans l'accueil et l'intégration des migrants et des réfugiés. Les régions et les villes réclament également une plus grande coordination entre les différents niveaux de gouvernance dans la gestion des migrations, en particulier lorsque les gouvernements nationaux négligent les avantages à impliquer les autorités régionales et locales dans le processus législatif et la mise en œuvre des politiques en matière de migrations.

Les régions européennes soulignent que le statut de migrant est un état passager dans la vie d'une personne et ne devrait jamais impliquer la suspension de droits ou de la dignité humaine.

Les personnes qui ont migré et sont arrivées dans nos pays, dans notre Europe, ne sont plus des immigrés ; ils deviennent des citoyens qui apportent une valeur ajoutée à la vie collective de nos villes et de nos quartiers. Les défis que doivent relever les régions européennes s'étendent au-delà de la gestion des flux migratoires. Leur principal défi est d'assurer l'inclusion des nouveaux arrivants dans une société qui est - et comprend qu'elle est - plurielle et diversifiée. C'est à ce défi que les services administratifs proches du citoyen se trouvent confrontés, défi qui occupe une place beaucoup plus importante dans la gouvernance quotidienne. Les exemples suivants montrent à quoi s'attellent les autorités locales dans certaines régions. Nous espérons que ces exemples inspireront d'autres autorités locales et régionales à emprunter la même voie.

De plus, les exemples cités ci-après servent également de preuves du bon fonctionnement des méthodologies multipartite à plusieurs niveaux.

4.1 Ce que les régions européennes entreprennent déjà : quelques exemples

- le [projet « Integra »](#) de la région de Murcie (Espagne)
« Integra » se concentre sur l'intégration par le travail en tant que méthode d'intégration des réfugiés dans la région de Murcie. Ce projet est mené par plusieurs organisations de la société civile qui travaillent en étroite collaboration. Il s'agit de la seule manière de mettre en place un service personnalisé. Cette collaboration a été définie par un protocole.
- [Deuxième langue et médiation interculturelle](#), en Émilie-Romagne (Italie)
Pour l'Émilie-Romagne, ce projet est le premier pilier d'inclusion des migrants dans la société. La région travaille main dans la main avec des écoles publiques, le secteur sans but lucratif, les municipalités, d'autres organismes publics et les communautés locales. Son but est de gérer un

plus grand nombre de migrants et de réfugiés en passant de 2 % à plus de 10 % en moins de dix ans. La collaboration avec la société civile et les coopératives a été établie par un partenariat.

- Programme de soutien aux jeunes réfugiés, en vue de leur autonomie et de leur participation, dans différents länder d'Allemagne.
Ce programme a pour but de donner des perspectives d'avenir en Allemagne aux jeunes réfugiés. Ce soutien comprenait l'accès au système de protection sociale, l'éducation et la formation et la transition réussie de l'école au monde du travail. Ce programme a été élaboré par une organisation sans but lucratif en coopération avec les autorités locales et régionales.
- [Plan d'action de lutte contre le racisme et les discriminations 2018-2020](#), de la Région de Bruxelles-Capitale (Belgique).
Ce plan d'action est un exemple de plan global à perspectives multiples qui se fonde sur 29 mesures concrètes visant à lutter contre le racisme et les discriminations et à promouvoir le respect, la tolérance et la solidarité au sein de la société. Plusieurs organisations de la société civile participent au projet par l'intermédiaire d'une plateforme de conseil.
- Province autonome de Voïvodine - [Projet : « Soutenir un logement adéquat et durable pour les Roms d'Odžaci - Tous les Roms ont droit à un chez-soi »](#), cofinancé par l'Union européenne et le gouvernement national. L'objectif de ce projet est de contribuer aux politiques d'inclusion sociale durable des Roms et de créer des opportunités d'amélioration du niveau de vie de la population rom vulnérable. Ce projet est un exemple évident de coopération à plusieurs niveaux.

L'une des conclusions les plus intéressantes est que le cadre de coordination entre les différents niveaux de gouvernance et les différentes organisations peut prendre différentes formes : accords officiels, protocoles, partenariats, livres blancs, consultation ouverte, etc.

Pourquoi les autorités locales et régionales adoptent-elles ou devraient-elles adopter cette méthodologie ?

Pour plusieurs raisons. Souvent, les autorités locales mentionnent l'option que constitue la société civile dans l'optique de personnaliser les services aux migrants. Ces services personnalisés constituent une manière efficace d'avoir un effet positif dans la vie des migrants.

En outre, nous entendons souvent cette réponse simple : « Les régions deviennent parties prenantes parce que... cela a un impact ! ».

5 POUR ALLER PLUS LOIN : un CADRE pour les AUTORITÉS LOCALES

L'intégration des migrants est devenue l'un des points essentiels en politique européenne. Elle cause également de fortes tensions entre les États membres.

En mai 2015, la Commission européenne a proposé une stratégie pour réagir à la situation de crise en Méditerranée et mieux gérer les migrations à moyen et long terme, en mentionnant migrations illégales, frontières, asile et migrations légales, par le biais de [l'Agenda européen en matière de migration](#). Toutefois, la mise en œuvre sur le terrain fait défaut, ce pourquoi la Commission a proposé une feuille de route

politique en vue d'atteindre un accord global d'ici juin 2018 sur la manière de mener une politique durable en matière de migrations, y compris la réforme du régime d'asile européen commun et la révision du règlement de Dublin.

Pour faire avancer le débat sur les migrations, le [Conseil européen du 28 juin 2018](#) a adopté les conclusions sur l'avenir de la politique migratoire européenne, dans lesquelles les dirigeants européens s'engagent à continuer à travailler à la révision du règlement de Dublin et à la proposition de procédures d'asile (informations contextuelles sur la [réforme des règles européennes en matière d'asile](#) et [la réponse à apporter aux migrations](#)).

Les migrations figurent également parmi les priorités du Comité des Régions (CdR), l'assemblée des représentants locaux et régionaux européens. Dans un avis adopté en mars 2018, intitulé « [Mise en œuvre de l'Agenda européen en matière de migration](#) », le CdR a exprimé son inquiétude quant aux défis auxquels les îles et les régions côtières de Méditerranée sont confrontées et a appelé à davantage de soutien aux villes, aux régions et aux pays frontaliers qui se trouvent en première ligne de l'accueil, de la gestion et de l'intégration des migrants et des réfugiés. Le CdR avait déjà adopté un avis sur [l'Agenda européen en matière de migration](#) (2015) ainsi que des recommandations sur la réforme du [régime d'asile européen commun](#) (2016), [les migrations légales](#) (2016) et le [Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers](#) (2016).

Les migrations et l'intégration ont déjà été au cœur des travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Il a adopté plusieurs textes, comme la Déclaration sur « [L'accueil des réfugiés en Europe](#) » (2015) et les résolutions sur « [Enfants réfugiés non accompagnés : rôle et responsabilités des collectivités locales](#) » (2018), « [Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui](#) » (2017). Vous trouverez davantage de références [ici](#).

Les membres des Nations Unies (ONU) ont à leur tour adopté, en juillet 2018, le tout premier [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) pour aborder toutes les dimensions des migrations internationales de manière holistique et globale. Avec cet accord, et selon une approche pangouvernementale pour assurer la cohérence horizontale et verticale des politiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux de **gouvernement**, les États membres espèrent créer les conditions qui permettront aux migrants d'enrichir les sociétés et faciliter leurs contributions au développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial, en exploitant le potentiel des migrations en vue de réaliser [l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable \(ODD\)](#).

Garantir l'égalité des chances pour les personnes handicapées est considéré comme un important facteur de facilitation de leur participation et de leur inclusion dans la société. C'est dans ces termes que la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#) et la [Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023](#) traitent de l'égalité et de l'égalisation des chances pour les personnes handicapées. L'article 5 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH) appelle les États à adopter les mesures

positives nécessaires pour assurer l'égalité en matière des droits fondamentaux mentionnés dans la CDPH.

Les défis liés aux migrations, au handicap et à l'intégration sont complexes. Les régions européennes et les pouvoirs locaux ont joué un rôle important dans la promotion de l'intégration des migrants et des réfugiés et ont contribué à leur inclusion sociale, économique et civique. Toutefois, les gouvernements européen et nationaux devraient rendre fonctionnel le système de gouvernance des migrations à plusieurs niveaux et mieux soutenir les régions et les pouvoirs locaux pour qu'ils puissent assumer leur rôle fondamental dans l'intégration des nouveaux arrivants et la création de communautés inclusives afin de bénéficier des avantages de la diversité et de créer des sociétés cohésives.

Article 13

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU

Références (avec hyperliens)

Les références sont énumérées dans leur ordre d'apparition dans le document

L'[outil d'évaluation des besoins \(OEB\)](#) de l'AMiD

Les quatre [modules de formation de l'AMiD](#)

Les quatre [rapports nationaux et le rapport transnational de l'AMiD](#).

[La directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil](#)

[« Horizontal and Vertical Reinforcement in Global Climate Governance », par Martin Janicke](#)

[« Modèle de gouvernance multipartite »](#)

[« Manuel de gouvernance urbaine à plusieurs niveaux en Europe »](#)

le [projet « Integra »](#) de la région de Murcie (Espagne)

[Deuxième langue et médiation interculturelle](#), en Émilie-Romagne (Italie)

[Plan d'action de lutte contre le racisme et les discriminations 2018-2020](#), de la Région de Bruxelles-Capitale (Belgique).

[Description du projet « Soutenir un logement adéquat et durable pour les Roms d'Odžaci »](#)

Actualités [« Soutenir un logement adéquat et durable pour les Roms d'Odžaci - Tous les Roms ont droit à un chez-soi »](#).

[Agenda européen en matière de migration](#)

[Conseil européen du 28 juin 2018](#)

[réforme des règles européennes en matière d'asile](#) et [réponse à apporter aux migrations](#) (2016)

Comité des Régions : [Mise en œuvre de l'Agenda européen en matière de migration Régime d'asile européen commun](#)

[Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers](#)

« [L'accueil des réfugiés en Europe](#) » (2015)

« [Enfants réfugiés non accompagnés : rôle et responsabilités des collectivités locales](#) » (2018)

« [Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui](#) » (2017). Vous trouverez davantage de textes de référence sur le même sujet [ici](#).

[Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#)

[Horizon 2030 et ses objectifs de développement durable \(ODD\)](#).

[Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#)

[Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023](#)



Le projet [AMiD \(Accès aux services pour migrants handicapés\)](#) vise à soutenir la gestion efficace de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile et des migrants handicapés au sein de l'UE.

Les pouvoirs locaux sont des partenaires importants au sein du consortium. Le judet de Timis (Roumanie), le comté de Värmland (Suède) et la Communauté valencienne (Espagne) ont joué un rôle actif dans le comité consultatif communautaire (CCC) de l'AMiD. Le CCC de l'AMiD rassemblait les membres de partenariats, les régions européennes et des experts externes de fournisseurs de services.

Partenaires
Partners

